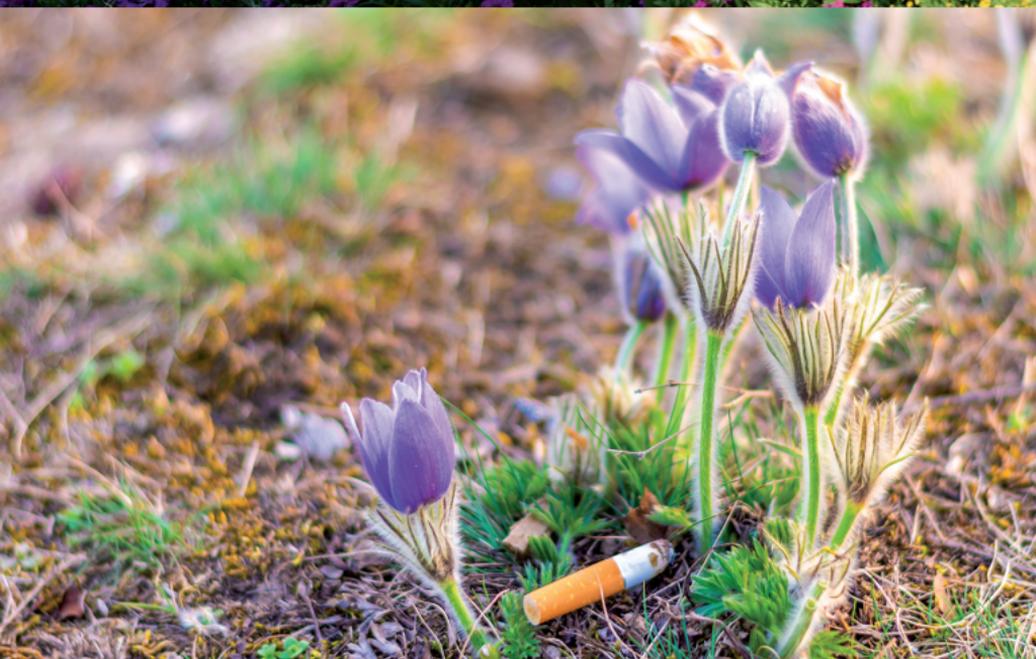


PAR TEMPS CHAUD ATTENTION À VOS MÉGOTS !



SAVIEZ-VOUS QUE?

Un mégot de cigarette peut se consumer durant plus de 3 heures et une flamme est susceptible d'apparaître pendant tout ce temps.

COMMENT ÉVITER LES FEUX DE TERREAUX ET DE VÉGÉTAUX?

Débarrassez-vous des mégots de cigarette avec précaution

- Afin d'éviter tout risque d'incendie lié à une façon inadéquate de se débarrasser d'un article de fumeur, éteignez les mégots dans un cendrier conçu à cet effet, à savoir un contenant non combustible rempli de sable, d'eau, etc.
- Placez les cendriers loin de tout objet ou surface inflammable.
- Avant de vider un cendrier, assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints en y versant un peu d'eau.
- Ne jetez jamais les cigarettes ou les allumettes directement à la poubelle.
- Lors de vos déplacements, évitez de lancer vos mégots dans la nature.



Évitez de mettre des déchets dans un cendrier. Ce dernier devrait être à usage exclusif et ne contenir que des articles de fumeur !

Jardinez de façon préventive

- Arrosez régulièrement vos plantes, haies, paillis, etc., tout en respectant la réglementation en vigueur. Gardez en tête que la terre en pot s'assèche plus rapidement que celle du jardin.
- Privilégiez les pots d'argile. Ils conservent mieux l'humidité et ne sont pas combustibles.
- Entreposez vos sacs de terre de rempotage à l'abri des chauds rayons du soleil et à l'écart de tout matériau combustible.

Travaux extérieurs

- Débarrassez-vous des résidus verts de façon adéquate et surveillez les collectes municipales.

UN MESSAGE DE VOTRE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE



DATE DE LA VISITE _____

Vous devez vérifier la conformité de votre domicile tel que détaillé :

Avertisseur de fumée

- Vérifiez le fonctionnement de l'avertisseur de fumée régulièrement
- L'avertisseur de fumée doit avoir moins de dix ans et ne doit pas être peint

Détecteur de monoxyde

- Un détecteur de monoxyde de carbone doit être installé si un appareil à combustion est présent dans votre habitation ou si un garage de stationnement est adjacent à votre domicile.

Nous vous remercions de nous retourner le coupon-réponse complété dans un délai de 7 jours.

Par la poste : 90, boul. Montcalm Nord, Candiac, J5R 3L8

Par courriel : lesbergesduroussillon@ville.candiac.qc.ca

COUPON-RÉPONSE

PROPRIÉTAIRE

LOCATAIRE

NOM

ADRESSE

VILLE

TÉLÉPHONE

SIGNATURE

J'atteste que mon domicile est maintenant conforme à la réglementation municipale en vigueur